



FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE

# **Moyens de paiement en Europe :** **Les banques françaises impliquées**

Paris – 29 septembre 2005

# L'Espace unique des moyens de paiement en euro

*A la demande de la Commission européenne et de la BCE,*

- L'industrie bancaire européenne, travaillant au sein de l'EPC, s'est engagée à mettre en place
  - Des moyens de paiement européens
  - Des infrastructures performantes capables de supporter les flux
  - Disponibles à partir de 2008

*Parallèlement*

- La Commission européenne élabore un cadre juridique unique pour les paiements en Europe.
  - Elle devrait présenter une proposition de directive courant octobre.

**Chaque seconde :**

- **1 900** opérations sont traitées en Europe (UE 25)

# Les professionnels au cœur du projet

- Un chantier complexe
  - Des modèles économiques différents dans chaque pays
  - Des moyens de paiement essentiellement adaptés à un usage national
  - Des volumes d'activité transfrontières encore faibles
- Des investissements industriels lourds
  - Des investissements qui engagent sur le long terme
  - Une architecture informatique à l'échelle européenne
  - Un chantier comparable à celui de l'euro
- Une coopération incontournable des professionnels
  - La construction du marché européen des paiements passe essentiellement par des normes et des technologies communes

→ Pour atteindre l'objectif, le **respect des réalités** du marché et des **préférences des clients** est primordial

# La mobilisation des banques françaises

- Une forte expertise dans les moyens de paiement
  - Traitement de gros volumes
  - Infrastructures performantes
  - Haut degré de technologie et de sécurité pour les cartes
  - Des banques françaises déjà européennes, et même mondiales
    - 430 implantations en Europe (*CECEI*)
- Une implication à tous les niveaux,
  - Contribution stratégique à la tête de l'EPC
  - Contribution technique active des banquiers français dans les groupes de travail interbancaires

# Les moyens de paiement SEPA

- La carte SEPA
  - Définition d'un cadre SEPA garantissant l'interopérabilité entre les différents systèmes cartes
    - Amélioration de l'acceptation des cartes en Europe
    - Renforcement de la sécurité
- Le débit direct SEPA
  - Création de toutes pièces d'un nouveau moyen de paiement totalement européen (proche du prélèvement)
- Le virement SEPA
  - Standardisation
    - de l'identification des comptes
    - des délais de traitement (3 jours maximum partout en Europe)



**Les particuliers et entreprises pourront effectuer des paiements partout dans la zone SEPA aussi simplement que dans leur pays**

# Les bénéficiaires clients

- Simplifier la vie du **consommateur**
  - Où qu'il soit en Europe, il pourra payer aussi facilement que dans son pays.
  - Le consommateur français conserve un haut niveau de service.
  - Des virements crédités en 3 jours maximum, partout dans SEPA.
- Élargir le marché des **entreprises** et simplifier l'activité
  - Les moyens de paiement seront les mêmes dans tout SEPA.
  - Un seul format international de virement pour les échanges banques-clients.



Tous les clients bénéficieront d'une **concurrence** accrue entre les banques, élargie au niveau européen.

# Le planning de l'industrie bancaire

2005

- Finalisation des schémas des nouveaux moyens de paiement

2006

- Définition des standards et rédaction des spécifications détaillées, pour les développements informatiques

2007

- Projets pilotes débit direct et virement SEPA

2008

- Début de la mise à disposition des nouveaux moyens de paiement
  - Équipement des consommateurs
  - Évolution des infrastructures

2008-2010

- Migration progressive des moyens de paiement nationaux vers les instruments SEPA
  - En fonction des besoins des clients

# Le Nouveau cadre juridique

- La Commission devrait publier sa proposition de directive sur le Nouveau cadre juridique des paiements en Europe courant octobre.
- Les banques françaises souscrivent à l'objectif de la Commission de créer un cadre juridique homogène pour les paiements en Europe.
- Elles seront particulièrement attentives au maintien d'un niveau élevé de sécurité pour les clients.
  - Le statut d'institutions de moyens de paiement tel que défini dans les projets de la Commission
    - restreint la protection du public et de leurs fonds
    - crée des distorsions de concurrence



**Dès 2006**, les banques vont entamer les **développements informatiques**, afin que les moyens de paiement SEPA soient une réalité pour 2008.

Conditions de succès du SEPA :

- **Pragmatisme**
- **Écoute du marché** et des habitudes des clients
- **Définition des meilleures normes et des technologies les plus performantes grâce à la coopération** entre banques

Les banques françaises, compte tenu de leur avancée technologique, ont un rôle à jouer pour la construction de l'Europe des paiements.